

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 29 septembre 2022

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 23/09/2022

Présents : 17

Dont Présents non votants : 0

*L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

Représentés : 0

**Présents :** Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Josian CABROL, Catherine COMBES, Elisabeth DAUZAT, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Jean-Louis LAFAURIE, Pierre MATHIEU, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL

Votants: 17

Pour: 17

Contre: 0

**Représentés:**

Abstentions: 0

**Présents non votants :**

**Excusés:** Laurent BRUNET, Thierry CAZALS, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Martine GIL, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Philippe VIDAL, Didier VORDY

**Absents:**

**Objet: Motion des Pays / PETR d'Occitanie à destination de la région Occitanie dans le cadre de la mise en œuvre des contractualisations futures**

Les Pays et Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) d'Occitanie assument à ce jour de nombreuses missions, dans les domaines variés et connectés de la Culture, du Développement économique (tourisme inclus), de l'Energie-Climat, de la Planification territoriale (Schéma de Cohérence Territoriale), de la Santé, de l'Urbanisme (Application du Droit des Sols), etc. Ce à quoi s'ajoute l'ingénierie financière et technique, dans le cadre particulier de leurs diverses contractualisations avec des partenaires au premier rang desquels figure la Région Occitanie.

Nous entrons à présent dans la phase de finalisation du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028 à conclure entre les territoires de projet et la Région Occitanie, sans compter les dispositifs européens LEADER / FEADER et ATI / FEDER à venir. Toutes ces contractualisations supposent des procédures spécifiques et complexes à suivre quant au recensement, à l'examen, à l'accompagnement et au suivi des projets à financer d'une année sur l'autre. Les Pays et PETR sont amenés à y jouer un rôle clé en leur triple qualité de :

- Référents privilégiés des porteurs de projets publics et privés,
- Assistants à maîtrise d'ouvrage auprès des mêmes porteurs (conception des projets et élaboration des dossiers),
- Passerelles avec les autres contractualisations dont ils sont aussi garants.

Les Pays et PETR d'Occitanie sont des partenaires privilégiés de la Région Occitanie, et nous sommes reconnaissants envers cette dernière de toute l'aide apportée à notre fonctionnement. Nous sommes également heureux que la Région s'appuie sur les Pays et PETR comme relais de proximité privilégiés dans la mise en œuvre de ses orientations politiques et objectifs stratégiques, que nous partageons pleinement. Nous souhaitons vivement poursuivre cette fructueuse collaboration, dans l'intérêt de notre territoire et de ses habitants.

Néanmoins, les tâches qui nous sont ainsi confiées pour les années à venir, sont supérieures à ce que nous devons assumer précédemment, notamment du fait de la nature intégratrice du nouveau contrat régional (exemple du dispositif Bourg-Centre). Or, les financements de notre ingénierie technique dédiée stagnent, voire diminuent, rongés notamment par l'inflation ; sachant que nos collectivités membres, confrontées elles aussi à des difficultés financières, ne peuvent envisager une augmentation de leurs cotisations. Nous allons donc rapidement nous trouver confrontés à une situation inextricable, qui ne permettra pas de mener correctement lesdites tâches, malgré toute notre bonne volonté. D'autant moins que la pénurie de personnel dont nous souffrons tous,

combinée à un contexte inflationniste, requiert des hausses de salaire ne serait-ce que pour pouvoir stabiliser les effectifs.

Très concrètement, tel que discuté actuellement, nous sollicitons une révision à la hausse de l'aide régionale à l'animation locale afin de garantir l'existant et de poursuivre efficacement les différentes missions mises en place à la demande de la Région, ou en lien étroit avec elle. Il serait également souhaitable de pouvoir envisager cette aide de façon pluriannuelle (document d'objectifs pluriannuels), comme l'ont systématisé d'autres régions, tout en veillant à des paiements annuels. Cela présenterait un double intérêt : efficacité en temps passé pour constituer le dossier et adéquation avec une approche pluriannuelle du futur Contrat Territorial Occitanie.

Par ailleurs, concernant LEADER, la réactivation du Pass'Avance pour les structures porteuses de GAL et les autres bénéficiaires, nous paraît indispensable au regard du retard systématique et lourd en matière de versement du FEADER ; ou bien, le cas échéant, la possibilité d'acomptes, tant en faveur du Pays / PETR que de tout autre porteur de projets, surtout les plus modestes et fragiles : il en va de la crédibilité et de la pérennité du programme.

Nous sommes conscients que la situation budgétaire régionale, actuelle et à venir, contraint aussi fortement la Région dans ses choix. Nous espérons que les Pays et PETR font partie de vos priorités, comme outils précieux pour la mise en œuvre de votre stratégie sur le terrain. Le renforcement de l'appui à l'ingénierie territoriale par la Région aux PETR et aux Pays donnerait, en ce sens, un signal extrêmement fort sur nos territoires.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Oùï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, adopte la motion présentée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Pierrerue le 29 septembre 2022

Le Président,  
Jean ARCAS

